ROYAUME DU MAROC
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU SEBOU

وكالة الحوض المائي لسبو
Agence du Bassin Hydraulique du Sebou

FES, le 19 Novembre 2026

Avis d'achat sur bon de commande n°26/2026/ABHS

Le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2.22.431 relatifs aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat et livraison d'un véhicule au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou sise à la préfecture de Fès, y compris frais des plaques et d'immatriculation

Nature de la prestation : Achat de matériel de transport, de citernes et d'engins

Lieu d'exécution : Siège de l'Agence du bassin Hydraulique du Sebou

Délai d'exécution : Le délai de livraison du véhicule objet du présent bon de commande est fixé à un (01) mois, à compter de la date de notification dudit bon de commande au titulaire.

Garanties exigées : **Seuls les concurrents ayant constitué et déposé dans le bureau d'ordre de l'ABHS dans un dernier délai le 25/11/2026 à 16H un cautionnement d'un montant de sept mille trois cents (7.300,00) seront invités à confirmer leurs offres sur le PMMP.**

À défaut de constitution dudit cautionnement dans le délai imparti, le concurrent est considéré comme défaillant, **son offre sera rejetée** et le maître d'ouvrage procédera à l'envoi de la demande de confirmation de l'offre au concurrent classé immédiatement après lui par le PMMP, si ce dernier a satisfait cette exigence et ainsi de suite jusqu'au cinquième concurrent.

Le cautionnement lui sera restitué, ou la caution libérée, à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage, dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la réception définitive des prestations.

Garanties Particuliers : A la livraison du véhicule, le prestataire délivre à L'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou un document de garantie pour une durée de 3 ans ou cent mille (100 000,00) KM, le premier terme échoué, à compter de la date de réception dudit véhicule.

La garantie doit couvrir le véhicule contre tout défaut de matière, de fabrication ou d'assemblage. Toutes les pièces reconnues défectueuses seront remplacées par le prestataire gratuitement main d'œuvre comprise.

Plaques d'immatriculation : Les frais d'immatriculation du véhicule faisant l'objet de la présente consultation sont à la charge du prestataire.

Dépôt de prospectus : **Seuls les concurrents ayant déposé dans le bureau d'ordre de l'ABHS avant le 25/11/2026 à 16H des prospectus du véhicule à livrer par leurs soins conformes qui répondent aux exigences de la présente consultation seront invités à confirmer leurs offres sur le PMMP.**

En cas de non-dépôt des prospectus par le soumissionnaire ou de non-acceptation desdits prospectus par le M.O, le concurrent sera considéré comme défaillant, **son offre sera rejetée** et le maître d'ouvrage procédera à l'envoi de la demande de confirmation de l'offre au concurrent classé immédiatement après lui par le PMMP, si ce dernier a satisfait cette exigence et ainsi de suite jusqu'au cinquième concurrent.

Les prospectus doivent être présentés dans un pli fermé et déposé au bureau d'ordre de l'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou au plus tard le 23 décembre 2025 à 16H, portant les mentions suivantes :

✓ Le nom et l'adresse du concurrent ;
✓ L'objet de la consultation ;
✓ La mention « Prospectus ».

Le jugement des prospectus se fera par une commission instituée par le M.O qui ne procédera qu'à l'ouverture des plis des prospectus des concurrents ayant constitué le cautionnement exigé dans les délais impartis en respectant l'ordre de classement des offres arrêté par le PMMP.

Conditions de livraison :

La livraison est effectuée par le prestataire à ses frais et sous sa responsabilité.

Pour la vérification de la conformité du véhicule, le maître d'ouvrage réserve un délai de 10 jours à partir de la date de la livraison par le prestataire. Ce délai n'est pas inclus dans le délai d'exécution.

La livraison est effectuée par le prestataire à ses frais et sous sa responsabilité.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les caractéristiques du véhicule objet de cette consultation et celui effectivement livré, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le prestataire est saisi Immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires au correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement du véhicule non conforme.

Dans ce cas, le prestataire disposera de dix (10) jours, à compter de la date de notification de la non-conformité du véhicule, étant précisé que les frais de reprise du véhicule, est entièrement à la charge du prestataire. Cette procédure de correction peut être réitérée dans un maximum d'une (1) fois avant de procéder à l'application des pénalités de retard. Toutefois, le délai accordé au prestataire, pour procéder à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant, le remplacement du véhicule jugé non conforme, n'étant pas inclus dans le délai d'exécution.

Les frais de transport pour retour du véhicule refusé resteront à la charge du prestataire.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction du véhicule jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au prestataire et la non-réception par le maitre d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après correction des anomalies constatées, ou remplacement du véhicule refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les opérations de préparation technique et esthétique avant livraison, de transport, de chargement et de déchargement du véhicule sont à la charge exclusive du prestataire et sont effectués sous sa responsabilité

En cas de perte des documents, le Prestataire prend en charge le duplicata des documents

Consistance :

N° prix	Désignation	Unité	Qté
	Achat et livraison d'un véhicule au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou sise à la préfecture de Fès, y compris frais des plaques et d'immatriculation **Caractéristiques techniques** ➢ **MOTEUR ET TRANSMISSION :** • Moteur Thermique : 1,5 L Hybride (FHEV) / 150 ch • Moteur Électrique : 60 KW / 80 ch • Transmission : Automatique avec Sélecteur Rotatif E-Shifter • Puissance Maximale : 210 ch • Couple Maximal 360 Nm • Puissance Fiscale 9 CV (Vignette Exonérée) • Norme Antipollution Euro 6 ➢ **Dimensions externe:** • Longueur hors tout (mm) 4 685 • Largeur hors tout (mm) 2 000 • Hauteur hors tout (mm) 1 706 • Empattement (mm) 2 726 • Pneumatiques 235 / 50 R19 **Equipement Extérieur :** • Vitres acoustiques • Détecteur de pluie • Essuis glace automatique avec balayage variable intermittent • Feux antibrouillards avant et arrière • Rétroviseurs chauffants et réglables électriquement avec fonction auto Fold • Jantes en aluminium 19" • Feux de jour automatiques LED • Toit panoramique ouvrant • Phares avant Full LED • Phares antibrouillards LED ➢ **Equipement Intérieur :** • Console supérieure • Climatisation automatique **Bi-Zone** • Éclairage d'ambiance LED • Rétroviseur électrochromatique • Contrôle des sièges réglables électriquement à 10 voies • Garniture des sièges **cuir premium** • Airbag • Verrouillage sécurité enfant • ABS / ESP • Dégivrage électrique partiel des vitres • Frein de parking électrique • Recharge par induction • Prises 12V et Ports USB • Accès sans clé • Démarrage par bouton • Modes de conduite sélectionnables • Limiteur de vitesse • Système anti-collision • Système d'aide au maintien de la voie • Système d'aide au stationnement	**U**	**1**

	• Caméra de recul • Détecteur pression des pneus • Régulateur de vitesse **Adaptif** • Sièges avant ventilés • Accoudoir central arrière avec porte gobelets • Système ACC (régulation de distance) • Assistance au freinage en marche arrière • Hayon mains-libres Keyfree • Caméra 360° ➢ **Equipement Technologie :** • Système multimedia • Écran tactile multifonction 12" • Combiné d'instrumentation digital 12.3" • CarPlay & Android Auto sans fil		

Modalité de règlement

Le paiement sera fait après réception du véhicule par le maître d'ouvrage, la satisfaction des tests de son fonctionnement et présentation par le prestataire d'une facture établie, en 5 exemplaires, dûment signée et arrêtée en toutes lettres, comporter les indications prévues par la réglementation en vigueur.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues à l'entrepreneur seront versées au compte bancaire indiqué au niveau de son facture.

Pénalités de retard

En cas de dépassement du délai de livraison du véhicule objet de la présente consultation, une pénalité d'un (01) ‰ (un pour mille) par jour de retard sera appliquée sur le montant total du bon de commande.

Le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 8% du montant total du bon de commande qui résulte de la présente consultation.

Date et heure limites de dépôt des prospectus et du cautionnement demandé ainsi que la réception des devis des concurrents : **25 Novembre 2026 à 16H.**

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchepublics.gov.ma. Cependant les prospectus seront déposés dans le bureau d'ordre de l'Agence du Bassin Hydraulique du Sebou sis à **Rue ABOU ALAA MAARI EN FACE LA FONTAINE. 17020 – FES.**

Directeur de L'Agence
du Bassin Hydraulique du Sebou
Signé: Khalid EL Ghomari